Image not found or type unknown

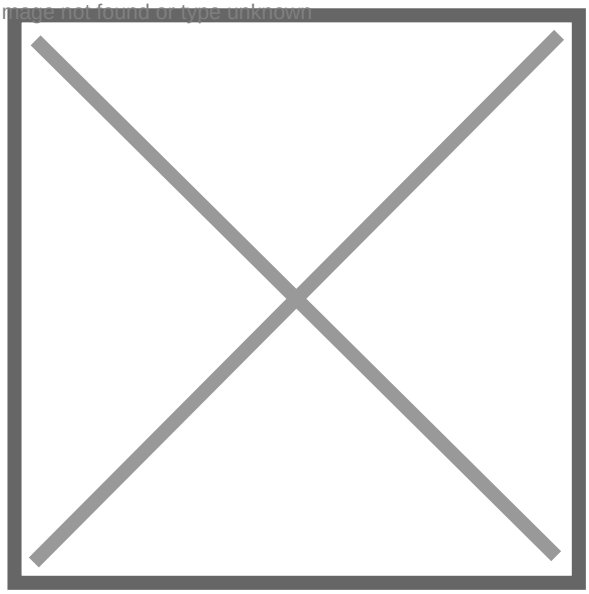

Diminution d'ensoleillement dus à un arbre de plus de trente ans

Par **befbef**, le **31/10/2010** à **19:20**

Bonjour,
nous sommes très intéressé par un terrain pour faire construire notre future maison mais un problème se pose à nous.
plusieurs chênes situés au sud étant à moins de deux metres de la limite du terrain et d'une hauteur d'environ 15-20m nous diminue fortement l'ensoleillement sur le majorité du terrain pendant une bonne partie de la journée.
par rapport à la loi, on pourrait demandé de les faire couper mais à priori ils ont l'aire d'avoir plus de 30 ans, donc droit de prescription trentenaire (article 690 du Code civil).
est il donc impossible de contraindre à faire quoique ce soit, même de le tailler afin de diminuer sa hauteur de quelques métres?

Par **mimi493**, le **31/10/2010** à **20:58**

non.
Vous ne pouvez exiger que l'élagage des branches dépassant chez vous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés